

# PRÉPARATION À L'HABILITATION BE MESURES - VÉRIFICATION

## OPÉRATION D'ORDRE ÉLECTRIQUE CHARGÉ D'OPÉRATIONS SPÉCIFIQUES

### OBJECTIFS



Mesure : Etre capable de mesurer des grandeurs électriques, ou des grandeurs physique.



Vérification : Etre capable de s'assurer qu'un ouvrage ou une installation est conforme à un référentiel.

#### PRÉREQUIS



Avoir des compétences en électricité dans le domaine de la tension considéré sur les ouvrages ou installations électriques

#### DURÉE



2,5 jours  
soit 17,5h

#### NOMBRE DE PARTICIPANT



12 personnes maximum

#### PERSONNES CONCERNÉES



Personnel chargé de réaliser des mesurages ou des vérifications

#### DIVERS



Le niveau d'habilitation est déterminé par le formateur en accord avec l'entreprise et selon la qualification et le niveau du stagiaire.

#### VALIDATION



Un livret est remis à chaque stagiaire. Attestation individuelle de formation.

## PROGRAMME

Conformité INRS dispositions du Code du Travail articles R.4544-9 à R.4544-11 et sur les règles techniques de la norme française C18-510 paru en Janvier 2012

### Partie théorique – Tronc commun TC1 :

- Statistiques des Accidents du Travail d'origine électrique
- Dispositions réglementaires
- Les partenaires de la prévention et leur rôle
- Les notions élémentaires en électricité
- Les dangers du courant électrique
- Les zones d'environnement
- Les effets du choc électrique
- La mise en sécurité d'un circuit
- Les titres d'habilitation
- Les équipements de protection
- Conduite à tenir en cas d'incident ou d'accident d'origine électrique

### Mesurage et vérification en BT :

- Les zones d'environnement
- Les risques spécifiques au mesurage et aux vérifications BT
- Les mesures de prévention
- La préparation d'une vérification ou d'un mesurage
- Les niveaux d'habilitation nécessaires
- Le respect des consignes de l'exploitant et des procédures de sécurité
- La rédaction des documents.

### Partie Pratique :

Effectuer une analyse de risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée,

Tout en mettant en œuvre les prescriptions propres à chaque opération en respectant les procédures :  
Réaliser des opérations de mesurage (grandeurs électriques),  
Réaliser des opérations de vérification,  
Rédiger les documents applicables dans le cadre des mesurages et des vérifications

### Validation :

Un contrôle des connaissances par QCM est effectué en fin de stage. Un avis préparatoire à l'habilitation du salarié par son employeur, visé par le formateur, est transmis à l'entreprise à l'issue de la formation.

### Formule «Recyclage» :

Formation destinée aux personnes souhaitant renouveler leur habilitation.

### Durée :

1,5 jour

L'INRS et la CNAM préconisent le recyclage tous les 3 ans

#### RAPPEL DE LA LÉGISLATION

L'article R4544-10 du code du travail, précise que «l'employeur délivre, maintient ou renouvelle l'habilitation selon les modalités contenues dans les normes mentionnées à l'article R. 4544\_3. L'employeur remet à chaque travailleur un carnet de prescriptions établi sur la base des prescriptions pertinentes de ces normes, complété, le cas échéant, par des instructions de sécurité particulières au travail effectué». La formation des personnels à l'habilitation électrique et le carnet de prescription de l'UTE sont obligatoires depuis le 1er juillet 2011.

